

**Commune de TOUROUZELLE**

DEPARTEMENT DE L'AUDE - ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE n°2024-11**

**Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police**

**Sous domaine : Police municipale**

**Objet : Arrêtés de réglementation de la circulation et du stationnement pour le vide-greniers.**

Le maire de la commune de TOUROUZELLE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Considérant** que pour le bon déroulement du vide-greniers organisé par l'ACCA de Tourouzelle le 9 mai 2024, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation Rue Julien Pous et Rue Joseph Ramel pour permettre l'organisation du vide-greniers en toute sécurité.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le ~~jeudi~~ 9 mai 2024 de 5 heures du matin à 20 heures, le vide-greniers organisé par le l'ACCA de Tourouzelle se déroulera Rue Julien Pous et Rue Joseph Ramel. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits.

**Article 2 :**

Les présentes dispositions seront matérialisées par des panneaux de signalisation mis en place par les organisateurs.

**Article 3 :**

La circulation sera rétablie sans préavis à la fin de la manifestation.

**Article 4 :**

M. le maire, l'agent de la police municipale, la gendarmerie de Lézignan-Corbières sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOUROUZELLE, le 29 avril 2024.

Le maire,  
Serge MARRET

